**Les mariages**

* **« Le mariage pour tous » d’après *un jour une question***

<https://www.youtube.com/watch?v=ITzEZz99Akk>

# Se pacser d’après service-public.fr

Vérifié le 30 octobre 2024 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous voulez conclure un pacte civil de solidarité (Pacs) ? C'est possible que vous *viviez en couple Mariage, Pacs ou concubinage (union libre)* de même sexe ou de sexe différent, quelle que soit votre nationalité. Ce contrat vous permet d'organiser votre vie commune. Vous devez remplir certaines conditions et rédiger une convention. Votre Pacs peut être enregistré en mairie, dans une ambassade ou un consulat, ou chez un notaire. Nous vous guidons dans vos démarches.